

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : 8826
T. 02/600 49 62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Danielle Evraud
Conseillère communale
Boulevard Louis Mettewie, 71/39
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 05/12/2019

Objet : votre interpellation relative au danger des voitures électriques, transformée en question écrite lors de la séance du Conseil communal du 20/11/2019.

Madame la Conseillère communale,

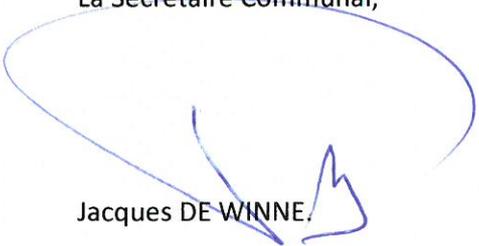
Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre interpellation relative au danger des voitures électriques, transformée en question écrite ? lors de la séance du Conseil communal du 20/11/2019.

Les questions que vous posez devraient être adressées aux services de police et aux pompiers, car ce sont eux qui interviennent en premier ressort. Le charroi communal compte 3 véhicules électriques depuis plusieurs années et nous n'avons pas connaissance de problème de surchauffe ou de début d'incendie. Le service Propreté publique qui abrite un de ces véhicules, accueille encore 10 aspirateurs Glutton qui sont également électriques et qui sont tous chargés en fin de journée.

Les nouvelles réglementations en vigueur obligent les gestionnaires publics de flotte à acquérir des véhicules de plus en plus propre et l'acquisition de véhicules électriques devient inéluctable. Pour 2020, 9 véhicules devraient être remplacés et le projet porterait sur 3 véhicules hybrides, 3 véhicules électriques et 3 CNG. Il faudra à l'avenir envisager le placement de bornes de chargement dans les bâtiments communaux.

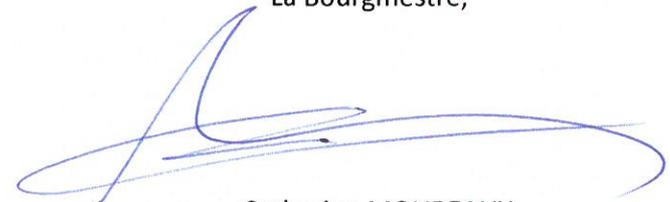
Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire Communal,



Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.



GEMEENTERAAD

*Danielle Evraud
Conseillère communale
Résidence La Roseraie
Boulevard Louis Mettwie 71/39
1080 Molenbeek-Saint-Jean*

Molenbeek-St-Jean, le 11 octobre 2019

A MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL, AUX MEMBRES DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,
INTERPELLATION

CONCERNE : EST-ON EQUIPE POUR ACCUEILLIR DES VEHICULES ELECTRIQUES ?

Sur le site français Aube digitale, s'intéressant aux nouvelles technologies et à l'intelligence artificielle, on apprenait la semaine dernière que la National Highway Traffic Safety Administration, la NHTSA, agence fédérale américaine chargée de la sécurité routière a annoncé qu'elle ouvrait une enquête sur l'utilisation de la fonction « Smart Summon » de Tesla suite à une pétition alléguant que Tesla utilisait des mises à jour logicielles en direct pour couvrir des problèmes dangereux avec les batteries.

L'exemple cité vient d'Autriche, où une Tesla a percuté un arbre et une rambarde, les passants ont heureusement fait sortir le conducteur de 57 ans car son véhicule est parti rapidement en fumée.

Pour éteindre l'incendie et refroidir le véhicule, il a fallu fermer la rue et déplacer un conteneur spécial contenant 11 000 litres (11 tonnes) d'eau, spécialement conçu pour éliminer le risque d'incendie de proche en proche des cellules de la batterie électrique. Il peut se réactiver pendant trois jours, d'après le porte-parole des pompiers.

Notez qu'un véhicule d'incendie moyen transporte environ 2 000 litres d'eau.

Le conteneur utilisé en Autriche est censé convenir à tous les véhicules électriques courants. Il mesure 6,8 mètres de long, 2,4 mètres de large et 1,5 mètre de haut, il est (évidemment) étanche et pèse trois tonnes.

En Belgique récemment, lors d'un accident similaire, les pompiers d'Anvers ont dû bricoler un conteneur avec une bâche pour éteindre un tel incendie car rien ne semblait prévu ici.

Mes questions :

Tel 32 (0)2 241 84 71

tel mobile 0476 89 38 29

Email danielle.evraud@skynet.be



GEMEENTERAAD

*Danielle Evraud
Conseillère communale
Résidence La Roseraie
Boulevard Louis Mettewie 71/39
1080 Molenbeek-Saint-Jean*

- Qu'en est-il à Molenbeek ?
- Le déplacement et le placement d'un tel conteneur est-il possible partout dans toutes nos rues, même à potelet? (Un camion courant mesure 2m57 de large + les rétroviseurs)
- Depuis l'expérience d'Anvers, a-t-on des conteneurs adaptés dans les casernes ?
- Les services de secours sont-ils informés et équipés?
- Nos parkings couverts sont-ils normés pour accueillir de tels véhicules dont un simple court-circuit peut déclencher l'incendie ?
- Un espace de dégagement est-il prévu pour les bornes de rechargement ?
- De plus en plus, de gros véhicules comme des bus électriques circulent dans nos rues, certains se font agresser, caillasser et risquent des collisions beaucoup plus dangereuses qu'avec un moteur diesel. Tient-on compte des circuits pour ce type de véhicule ? Qu'est-il prévu en cas d'incendie ?
- De plus la batterie Tesla est montée sous le véhicule. Les batteries contiennent des acides et des produits chimiques qui peuvent facilement s'échapper. Tous les services devant assurer la sécurité ont-ils l'information et les moyens de répondre à ces dangers et éviter les pollutions ?
- En cas d'hivers rigoureux, les services routiers ont-ils la possibilité avec des compresseurs diesel ou des batteries chargées, de dépanner en toute sécurité les véhicules dont le chauffage a vidé prématurément la charge électrique ? On a vu des centaines de voitures abandonnées lors de grands froids l'an dernier.

- L'article dit espérer que l'agence NHTSA réglera rapidement un problème qui chaque jour met des vies en danger. Est-ce bien évalué ici aussi?

Je vous remercie pour vos réponses.

Danielle Evraud

Tel 32 (0)2 241 84 71

tel mobile 0476 89 38 29

Email danielle.evraud@skynet.be